Nom et prénom : Rostaing-Puissant Michel

thème concerné : Logement

votre message : Oubli de précision dans le PLU : les hauteurs maximales à considérer pour les acrotères devraient être prises au niveau des façades et non pas au point médian de la construction en cas de situation en pente. En effet en cas de pente forte on peut se retrouver avec une façade de hauteur très supérieure à la hauteur souhaitée par principe esthétique dans le PLU.